

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort  
25660 MORRE

☎ 03.81.81.25.27

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 JANVIER 2024

Le 25 janvier 2024 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Catherine GRAND, Carole FOUQUET, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Était absente excusée : Clotilde BOILLON procuration à Catherine GRAND

Absent(s) non excusé(s) : Michel JANNIN

Mme Brigitte ROY a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023, arrêté par les membres du conseil.

Il est rajouté à l'ordre du jour : Lotissement Clos Médée – autorisation de passage

### 1. RAPPORTS COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT)

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 14 décembre 2023, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2023 (rapport n°1). Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2024, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et enfin le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2023 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2024 d'autre part.

**Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 14 décembre 2023 joints en annexe,

**DELIBERE,**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2023 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 14 décembre 2023.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants prévisionnels de charges transférées pour 2024, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2024, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie, l'ajustement des bonus « soutenabilité », la fin du bonus « état de chaussée » liés à cette compétence et le transfert à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon (rapport n°2), tels que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 14 décembre 2023.

## **2. OUVERTURE DE CREDITS**

M. Mercier, adjoint, rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il convient donc d'ouvrir des crédits d'investissement afin de régler les factures à venir avant le vote du budget, notamment le colombarium installé en fin d'année 2023 au cimetière de Morre et de potentiels frais d'étude liés au projet d'aménagement du terrain Petitjean ; tous deux saisis en restes à réaliser.

- Colombarium :	8 000.00€	chapitre 21	compte 21316
- Frais d'étude :	12 000.00€	chapitre 20	compte 2031

Également au quart dans sa globalité le chapitre 21, soit 58 675€ notamment pour le :

- Compte 2128 : autres agencements et aménagements
- Compte 21312 : bâtiments scolaires

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour les restes à réaliser ainsi que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, comme exposé ci-dessus.

## **3. TARIF AFFOUAGE 2024**

M. PONT, en charge de la Forêt, rappelle que les inscriptions pour la campagne d'affouage 2024 se feront en mairie et que celui-ci est réservé aux habitants justifiant d'un domicile fixe dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il indique qu'il convient de fixer le prix pour 2024.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de maintenir le prix fixé en 2019, soit 10€ le stère.

## **4. CONVENTION CDEI 2024**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu comme chaque année, d'établir une convention avec Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion, dont la mission est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficultés, notamment par la mise au travail sur chantier.

Le support chantier initié par la commune concerne des interventions sur le patrimoine mineur bâti, les routes et chemins, les espaces verts de la commune : 10 jours d'intervention en espaces verts (tonte/débroussaillage/désherbage).

La commune participe à l'action d'insertion menée par les Chantiers Départementaux pour un montant forfaitaire de 540 € journalier pour la tonte.

Les membres utilisateurs s'acquittent annuellement d'une participation de 25 €.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer ladite convention pour l'année 2024.

## **5. DEVIS PLAFOND SUSPENDU ECOLE**

M. Bouday, adjoint, présente les 2 devis sollicités pour le plafond suspendu de 26 m<sup>2</sup> de la bibliothèque de l'école.

En effet, au vu de la hauteur importante du plafond, il est difficile de chauffer correctement cette pièce.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer le devis de la menuiserie Taillard, d'un montant de 3 338.00€ TTC.

## **6. DEVIS ELAGAGE**

M. Pont, conseiller délégué, présente le devis relatif à l'élagage, abattage et broyage prévus rue de l'Echangeur, Chemin de Vignier et Chemin de Beau Site.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Le Maire à signer le devis de la SARL Générations Tisserand, d'un montant de 5 943.00€ TTC.

## **7. VENTE PARCELLE VERS LA CROIX DE MORRE**

M. Pont, conseiller délégué, informe l'assemblée du souhait d'un habitant de Montfaucon d'acquérir la parcelle AB 43, de 4797 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété et dont la commune de Morre est propriétaire. Cette parcelle quelque peu boisée fera l'objet d'une visite afin d'en déterminer le prix de vente. Ce point sera ainsi délibéré lors de la prochaine réunion du conseil.

## **8. AMENAGEMENT TERRAIN PETITJEAN / ACCORD PORTEURS DE PROJET**

L'aménagement de ce terrain passe par sa rétrocession par l'EPF à la commune. Celle-ci envisage un projet d'aménagement complet.

Le projet de maison séniors et micro-crèche porté par KALIA et La Compagnie d'Arthur sera finalisé par la signature d'un compromis de vente suite au projet d'aménagement.

Concernant la maison médicale, le projet évolue en bonne direction avec 3 professionnels de santé engagés à ce jour, associés à un autre financeur.

Un protocole a été proposé entre la commune et les porteurs du projet de la maison médicale, qui s'engagent mutuellement sur différents points.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le principe du projet d'aménagement du terrain Petitjean par la commune et sa rétrocession par l'EPF,
- Valide le prix de vente au m<sup>2</sup> envisagé pour les professionnels,
- Valide les termes du protocole d'accord entre la commune et les porteurs du projet de la maison de santé,
- Accepte le projet de signature d'un compromis entre la société Kalia et la commune.

## **9. CLOS MEDEE**

M. PONT, conseiller délégué à l'urbanisme, fait part au conseil municipal de la nécessité de délibérer pour autoriser la SARL SFHN, représentée par M. SAULNIER Fabrice à traverser le chemin piétonnier communal désigné Chemin de l'Ardoisière et à accéder à la parcelle AA679 (Rue des Sarments) pour édifier une voirie de desserte et réseaux pour le lotissement dénommé « Le Clos Médée 2 ».

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 1 voix « contre » et 12 voix « pour » :

- Autorise la SARL SHFN à traverser l'emprise du chemin de l'Ardoisière et à accéder à la parcelle AA679 (Rue des Sarments) pour édifier une voirie de desserte et réseaux pour le lotissement dénommé « Le Clos Médée 2 ».

### INFORMATIONS DIVERSES

Budget : Une commission « finances » est fixée au 30 janvier, puis le 20 février prochain.

CCAS : Il est rappelé le repas des anciens ce samedi 27 janvier et le besoin en bénévoles pour l'installation de la salle.

Bibliothèque : Mme Grand, bénévole, rapporte le succès de « La nuit des lecteurs » avec une trentaine de participants.

La mise en place d'autres projets est évoquée pour les prochains mois.

Bulletin municipal : Distribution dans les prochains jours.

### Voirie/urbanisme :

Les travaux de requalification pour la création d'un trottoir rue de la Vierge et la sécurisation de la rue de l'Eglise n'ont pas été retenus par GBM au titre de l'année 2024. La commune va prendre à sa charge la sécurisation de la rue de l'Eglise.

Les travaux de réfection de la rue du Commerce depuis le pont de l'échangeur jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Eglise vont débuter ce printemps.

Un glissement de terrain est apparu à l'entrée du chemin de Beau-Site avec des écoulements d'eau sur la route qui génèrent des risques lors des périodes de gel. Les services de GBM qui ont réalisés les travaux d'aménagements l'été dernier ont été avisés de ce désordre à plusieurs reprises.

Mme Roy, conseillère, demande la mise en place d'un bac à sel à cet endroit.

L'étude d'une solution pour palier à l'interdiction de passage des camions de ramassage des ordures ménagères dans la rue des Alouettes se poursuit en liaison avec GBM.

### Bois et Forêts :

M. Hugo PETITDEMANGE technicien forestier territorial de l'ONF est l'interlocuteur de la commune en remplacement de M. Adrien DUBOIS, démissionnaire.

Les travaux de réalisation de deux pistes forestières et les coupes des bois marqués par l'ONF (coupes 5 – 6 & 7) ont été réalisés début janvier. Des restrictions de circulation sont toujours en vigueur jusqu'à la fin des travaux de débardage.

Mme Fouquet, conseillère, indique que la forêt a été dévastée après le passage des engins de terrassement et de débardage.

M. Pont, conseiller délégué, répond que malheureusement, les épisodes de chaleur-sécheresse des années dernières ont entraîné un fort dépérissement des arbres et plus particulièrement les hêtres et les frênes. La présence de nombreuses branches mortes dans les houppiers était devenue un facteur de risques trop important pour la fréquentation de la forêt rendant nécessaire ces coupes de sécurisation. Après une année de régénération la nature va reprendre ses droits mais il faudra quelques années, pour que les promeneurs puissent admirer de grands arbres.

### Défense extérieure contre l'incendie :

La commune doit réaliser un arrêté de défense extérieur contre l'incendie (DECI). Cet arrêté consiste à lister, localiser et caractériser les points d'eau incendies (PEI) publics et privés présents sur le territoire (poteaux ou bouches d'incendie, réserves...).

Des devis seront présentés à la prochaine réunion du conseil municipal pour les mesures de débit des 29 poteaux incendie dispersés sur le territoire communal. Ces contrôles sont à charge de la commune et doivent être réalisés tous les 3 ans.

La mise en place d'un poteau incendie chemin de Bellevue sera étudiée.

### Divers :

Une plateforme provisoire est en cours de construction sur une parcelle privée à la sortie du tunnel ferroviaire coté marais. Cet ouvrage servira de base pour les entreprises qui réaliseront les travaux dans le tunnel de Morre dans les mois à venir.

Une plate-forme secondaire sera réalisée sur le parking de l'église de Morre. Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) sera délivrée par la commune à l'entreprise adjudicataire du marché de travaux.

Le problème récurrent d'eau qui gèle dans le virage rue de la Source est à nouveau évoqué ; un courrier a été transmis au propriétaire ; ce dossier est en cours.

Les haies débordant sur les trottoirs sont également signalées ; un courrier sera transmis aux propriétaires.

Une explication est sollicitée quant à la canalisation détériorée lors de l'incendie d'une maison à Morre.

Le Maire donne lecture du message du Maire de Montfaucon relatif aux migrants hébergés sur sa commune.

### Prochain conseil :

**Jeudi 7 mars 2024 à 20h00.**

### Liste des délibérations votées :

- 2024\_1 Rapports CLECT GBM
- 2024\_2 Ouverture crédits d'investissement
- 2024\_3 Tarif affouage 2024
- 2024\_4 Convention CDEI 2024
- 2024\_5 Devis plafond suspendu
- 2024\_6 Devis élagage
- 2024\_7 Aménagement terrain Petitjean / Accord porteurs de projet

Le Maire,  
Jean-Michel CAYUÉLA.



La secrétaire,  
Brigitte ROY.

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Brigitte ROY, is written below the text.

